



Professionnel à manoeuvre

Par **Jojo54310**, le **11/01/2019** à **14:43**

Je vais faire simple . Je suis embauché depuis 10ans dans mon entreprise en tant que soudeur qualifié avec licence mais depuis plus de 6 mois mon patron me fait effectuer des tâches qui ne concerne nullement la soudure (ex peinture mécanique dépose et repose de tuyauterie) que dois-je faire ?